

Probleme de methodo

Par **karim**, le **10/10/2013** à **19:34**

Salut, je suis en première année de droit a l'université de Genève et il y a quelque chose que j'ai du mal a comprendre concernant le syllogisme. j'ai parfaitement capter la methodo, par contre ce que j'ai du mal a comprendre c'est son application dans des cas compliqués. Par exemple si dans un cas je doit citer plusieurs bases légales, je les cite toutes dans la majeur, puis je vérifie les faits dans la mineur et finit par conclure? ou bien il serait préférable de faire plusieurs petit syllogismes ou je citerais pas plus d'une base légale dans la majeur, analyserais les conditions dans la mineur et donner la conclusion? le syllogisme géant ou l'enchainement de petit syllogismes?

Merci d'avance